



AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°03/SQC/PAPSE/BIRD/2023 SELECTION D'UN CABINET POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE SIMPLIFIE DU DIALOGUE CITOYEN

I. CONTEXTE

A l'instar de toutes les nations du monde, la Côte d'Ivoire, à travers le gouvernement et les collectivités décentralisées investit d'importantes ressources financières dans les activités de développement. Ainsi, selon le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) qui était face aux Députés, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire sur les trois années à venir, « la structure des dépenses sur la période 2022-2024 fait ressortir une prédominance des dépenses d'investissement (36,6%) suivies des dépenses de personnel (28,4%). En outre, les crédits alloués à l'Education devraient passer de 1 541,1 milliards de FCFA en 2022 à 1 750,9 milliards, en 2024. Il en serait de même pour le financement de la Santé qui évoluerait de 418,6 milliards de FCFA, en 2022 à 441,2 milliards en 2024 ». Ainsi avec l'argent du contribuable ivoirien, des infrastructures socio-économiques sont réalisées au nom et pour le bien-être des populations vivant sur le territoire ivoirien : hôpitaux, écoles, routes, réseau d'eau potable, réseau électrique, barrages, voient le jour.

Toutes ces réalisations se font, bien sûr, sous le contrôle des élus du peuple, qui votent la Loi des finances, à l'Assemblée nationale. Ainsi, les populations, à travers leur représentant exerceraient un contrôle citoyen sur l'action publique. Toute chose qui reste insuffisante vu que les actions se mènent pour le bien des populations, aussi au niveau méso. C'est donc, à ce niveau qu'il serait intéressant d'outiller les communautés afin qu'elles prennent une part active dans le contrôle de l'action publique qu'elles doivent exercer.

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, la mise en place des COGES au sein des établissements scolaires perçue comme une invitation des communautés à cogérer l'école avec les responsables de l'Education, n'a pas atteint les résultats escomptés. Toute chose qui a amené le gouvernement à revoir sa copie et proposer une nouvelle gestion dans laquelle les communautés sont appelées à plus de vigilance et d'implication. Bien avant cette réorientation du gouvernement, le Ministère de l'Education Nationale, à travers le Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE), a instauré le contrôle citoyen qui est exercé par les communautés bénéficiaires des interventions dudit projet. Ainsi depuis 2019, les communautés des écoles primaires des six (6) régions de mise en œuvre du PAPSE participent aux côtés des enseignants de leurs écoles aux activités en lien avec le contrôle citoyen. Désormais, lesdites communautés demandent des comptes aux enseignants et tous ensemble, sur la base des informations partagées, les responsabilités sont situées et des solutions sont proposées pour espérer réaliser de bons résultats scolaires.

Le présent Avis à Manifestation d'intérêts a pour objectif de solliciter des Cabinets pour l'élaboration d'un guide simplifié du dialogue citoyen.

L'Unité de Gestion du PAPSE invite les Cabinets intéressés à manifester leurs intérêts afin de fournir les services décrits ci-dessus.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

1. L'objectif générale

L'objectif général de la présente offre est de produire un guide pratique simplifié et illustré pour asseoir durablement la culture du dialogue citoyen au sein des communautés bénéficiaires des interventions des projets.

2. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques pour cette mission sont les suivants :

- définir la notion de contrôle citoyen du point de vue de la participation au fonctionnement et aux résultats de l'école qui devra être à la portée de populations surtout la population ne lisant pas le français ;
- recenser les exercices de dialogue citoyen sur la base de l'expérience du PAPSE ou d'autres initiatives et identifier les plus pertinentes en termes d'impact et de faisabilité pour la mise en œuvre ;
- définir les modalités de mise en œuvre (fréquence, acteurs, organisation) de chaque type d'exercices retenus ;
- proposer une charte du dialogue citoyen (qui va définir l'ensemble des règles de concertation qui seront appliquées par toutes les parties prenantes du projet école et proposer éventuellement l'application à d'autres secteurs de services de base tels que : la santé, le développement local, etc. dans le but d'améliorer les services publics ;
- élaborer un guide du dialogue citoyen simplifié utilisable par les formateurs (services d'encadrement des COGES et autres directions centrales) et les acteurs (Parents d'élèves, enseignants et chaîne d'encadrement pédagogique) ;
- Illustrer le guide du dialogue citoyen ;
- Animer un atelier de formation des formateurs (DAPS COGES, DELC, DPFC, IGEN, etc.).

3. Les Résultats attendus

A l'issue de la mission du Cabinet, les résultats suivants sont attendus :

- La notion de contrôle citoyen est bien définie, du point de vue de la participation au fonctionnement et aux résultats de l'école et est mieux comprise des populations, surtout la population ne lisant pas le français ;
- Les exercices de dialogue citoyen, sur la base de l'expérience du PAPSE ou d'autres initiatives sont recensés et les plus pertinentes, en termes d'impact et de faisabilité pour la mise en œuvre, sont identifiées ;
- Les modalités de mise en œuvre (fréquence, acteurs, organisation) de chaque type d'exercices retenus sont clairement définies ;
- Une charte du dialogue citoyen (qui va définir l'ensemble des règles de concertation qui

seront appliquées par toutes les parties prenantes du projet école et proposer éventuellement l'application à d'autres secteurs de services de base telle la santé, le développement local, etc. dans le but d'améliorer les services publics) est proposée aux acteurs ;

- Un guide du dialogue citoyen simplifié utilisable par les formateurs (services d'encadrement des COGES et autres directions centrales) et les acteurs (Parents d'élèves, enseignants et chaîne d'encadrement pédagogique) est élaboré ;
- Le guide du dialogue citoyen est bien illustré ;
- Un atelier de formation des formateurs (DAPS COGES, DELC, DPFC, IGEN, etc.) est organisé.

III. PROFIL DU CABINET

Le cabinet devra, justifier d'une :

- expérience générale avérée de cinq (5) ans au moins dans la réalisation d'un travail similaire
- avoir réalisé au moins, un projet similaire ;
- bonne connaissance du système éducatif ivoirien.

L'équipe du personnel clé du Cabinet devra être composée, au moins, des Experts suivants :

- ✓ un Chef de mission, expert en Sciences de l'Education, Spécialiste des questions de Développement Communautaire, ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans la conduite des activités de développement communautaire et de contrôle citoyen ;
- ✓ Trois experts seniors, dont :
 - un Spécialiste en Mobilisation/Développement Communautaire ayant, au moins, cinq (5) années d'expérience dans la conduite des activités de mobilisation communautaire
 - un Spécialiste en Andragogie ayant, au moins, cinq (5) années d'expérience dans la conduite des activités de formation des adultes ;
 - un illustrateur ayant, au moins, cinq (5) années dans la réalisation d'activités similaires

IV. DUREE DE LA MISSION

La durée maximale de la mission est de soixante (60) jours calendaires sur la période de juin à août 2023.

V. PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

La Sélection du Cabinet se fera selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) et ce, conformément au *nouveau Règlement de Passation des Marchés de juillet 2016, révisé en novembre 2017, en août 2018 et en novembre 2020*.

Les cabinets nationaux et internationaux intéressés, peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes de référence par mail ou auprès du secrétariat du PAPSE à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables, de 08 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes heures locales.

Le dossier de soumission devra être composé de :

- La lettre de manifestation d'intérêts ;
- Un dossier technique comprenant : les renseignements sur les expériences et les qualifications du cabinet dans le domaine, ses références, la méthodologie proposée, le chronogramme et le personnel clé proposé (CV, diplômes, certificats et Attestations).

A l'issue de l'évaluation, le Projet retiendra dans la liste des cabinets ayant répondu à l'AMI, celui qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission, et l'invitera à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations.

Les termes de références sont à retirer ou demander par email auprès de l'Unité de Gestion du PAPSE.

La date limite pour le dépôt des manifestations d'intérêts est prévu pour le **jeudi 6 juillet 2023 à 10 heures précises**. L'enveloppe du cabinet devra porter la mention « Avis à Manifestation d'intérêts - AMI N°03/SQC/PAPSE/BIRD/2023, la sélection d'un cabinet pour l'élaboration d'un guide simplifié du dialogue citoyen ».

Les manifestations d'intérêts devraient comporter un (1) original et cinq (5) copies (le tout dans une grande et même enveloppe).

Les soumissions par voie électronique ne seront pas acceptées. Les soumissions devront être déposées sous pli fermé ou envoyées par courrier expressé (DHL, CHRONOPOST, FEDEX, etc) à l'adresse ci-dessous.

Les manifestations d'intérêts seront ouvertes en présence du Comité d'évaluation et des représentants des soumissionnaires présents, à l'adresse mentionnée ci-dessous le même jour le **jeudi 6 juillet 2023 à 11 heures précises** à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du PAPSE, sise aux II Plateaux 7ème Tranche en face au Groupe Scolaire les Papillons située à Cocody 2 Plateaux, 7ème tranche - Ilot 252 - Lot 3039 à 500 mètres service de la station SHELL, 01 BP 2141 Abidjan 01, Téléphone : (225) 27 22 55 94 40

Adresse électronique : thieryambra@gmail.com ;
yeobraham@hotmail.com

****Les manifestations d'intérêt comportant des informations de nature financière seront rejetées.**